

# CONDITIONS GENERALES

## 1) la durée

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour, sauf disponibilité.

## 2) conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte prévu soit 50% sur le montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date d'arrivée, ou au plus tard le jour de l'arrivée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client.

Les prix s'entendent toutes charges comprises, auquel s'ajoute une taxe de séjour.

Le solde est réglé à l'arrivée ou avant le départ des locataires sur le lieu de villégiature.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire

## 3) Utilisation des lieux :

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'interdit d'exercer tout type d'activité professionnelle, commerciale et /ou artisanale dans les locaux.

Cette location ne lui est consentie qu'à titre provisoire et de plaisance. Le locataire s'engage à occuper les lieux loués personnellement avec sa famille ou ses amis, dans la limite du nombre de personnes pour lequel la chambre est louée, et à en user paisiblement.

Le locataire devra utiliser les meubles et objets à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent, il est absolument interdit au locataire de les transporter hors du logement. Il s'interdit d'apporter, pour quelle cause que ce soit, aucune modification d'électricité et d'eau existant, dans les lieux loués, et s'engage à faire immédiatement procéder à ses frais aux réparations qui pourraient être rendues nécessaire par un mauvais usage de ces installations ; notamment ne pas jeter dans les canalisations d'eau, des objets de nature à les obstruer. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Il est précisé que les lieux sont non-fumeurs

Il ne pourra sous aucun prétexte sous-louer tout ou partie des lieux loués. Le locataire répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans la chose louée, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par faute du propriétaire, ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement.

## 4) Capacité d'accueil:

Le contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil ou si le nombre de personnes est supérieur à celui indiqué au contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## 5) Assurance :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques ou détenteur d'une assurance responsabilité civile. Le propriétaire ne pourra en aucun cas être responsable d'un accident quel qu'il soit survenu à un enfant laissé sans surveillance.

## 6) Animaux :

Les animaux sont interdits en dehors de ceux que les règles légales ne permettent d'interdire (chiens d'aveugles).

En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire se réserve le droit de refuser le locataire, le prix de la location restant acquise au propriétaire.

### **7) Litige :**

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation qu'à l'exécution du contrat, les parties s'obligent préalablement à toute instance de trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les parties font d'ores et déjà attribution de juridiction aux Tribunaux compétents, fonction de la situation du logement loué.

### **7) Arrivée :**

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le contrat (sauf autre accord passé avec le propriétaire) En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

### **8) Règlement du solde :**

Le solde de la location est à réglé à l'arrivée chez le propriétaire. Les tarifs incluent le petit déjeuner.

### **9) Annulation par le locataire :**

→ Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra réclamer le solde du prix de l'hébergement si l'annulation intervient moins de 3 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux (sauf si la raison est d'ordre médicale avec présentation de justificatifs, auquel cas l'acompte restera au propriétaire qui ne pourra pas réclamer le solde.)

Si le locataire ne se manifeste avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

→ Si le séjour est écourté, le prix de la location correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **10) Annulation par le propriétaire :**

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception si cette annulation intervient 10j avant le séjour ou si possible par mail au-delà de cette période, pour prévenir le client dans les meilleurs délais. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Tout contrat de location implique l'acceptation sans réserve par le locataire des présentes conditions.

### **11) Nos tarifs :**

80€ (2 personnes) 75€ (1 personne) 15€ par personne supplémentaire pour la chambre « Retour d'Afrique », « l'Exotique » ou « la Nature »  
Nos tarifs incluent le petit déjeuner, la location du linge (draps + serviettes) et les charges (eau, électricité, chauffage...). La taxe de séjour en-sus est de 0,75€ par nuit et par personne.

Chambres d'hôtes la Minaudière, chez MrMe Jeannez, LD Caphar, 79250 Nueil les Aubiers

Tel: 05 49 65 59 53/06 09 59 20 66 E-Mail: virginie.jeannez@wanadoo.fr

Site: <http://www.la-minaudiere.com>

SIRET: 505 331 728 00012